

CHSCT SCL des 30 et 31 Mars 2021

Vos représentantes **solidaires CCRF & SCL** pour ce CHSCT en visioconférence étaient : Mmes Ingrid Marchal (L69) et Sylvie Spéranza en tant qu'experte.

Étaient présents pour l'administration : M. Picart, Mme De Bellis, Mme Kazangba, Mme Weems, M. Devemy (Représentant des RE) ainsi que les RSSE des laboratoires. M. Cronopol (ISST) et Mme De Lescure (Médecin du Travail) étaient également présents.

1 - Approbation du PV du CHCT des 1^{er}, 2 et 3 décembre 2020

Le PV a été approuvé à l'unanimité après modifications demandées en séance par les RSSE de Marseille et de Paris ainsi que M. Cronopol, l'ISST.

2 - Suites données au CHSCT des 1^{er}, 2 et 3 décembre 2020

Création du CSA (Comité Social d'Administration)

Un GT du CT ministériel a eu lieu le 10 mars, d'autres réunions sont prévues. A priori, le SCL disposera d'un CSA avec une Formation Spécialisée (FS) Santé Sécurité au Travail. Ceci en remplacement des actuels CT et CHSCT après les élections professionnelles de fin 2022.

Pour ce qui concerne les CAP, les CAP SCL pourraient fusionner avec celles d'autres administrations et devraient être mutualisées par catégories.

solidaires a défendu la création d'une CAP unique pour le SCL, rassemblant toutes les catégories. L'UD est sur la même idée. La décision n'est toutefois pas encore arrêtée, l'accord de la DGAFP est attendu dans les semaines qui arrivent.

Amélioration du niveau sonore des avertisseurs incendie au L75

M. Cronopol doit se rapprocher de la RSSE du laboratoire pour voir auprès du fabricant s'il est possible d'améliorer le niveau sonore de l'installation Incendie.

Prises de sang

Selon les laboratoires, les situations diffèrent, certains médecins du travail ont accepté de faire des ordonnances, d'autres veulent recevoir les agent·es.

Au L13 : plus de budget en 2020 ; au L33 : les prises de sang ont déjà effectuées ; au L34 et au L35 : les ordonnances seront délivrées à l'occasion des visites médicales pour les agent·es au contact de produits CMR ; au L59 : le médecin souhaite recevoir, même à distance ; au L67 : les ordonnances ont été faites pour celles et ceux en suivi annuel ; au L69 : priorisation des demandes car départ d'un médecin non remplacé ; au L75 : les prises de sang ont été faites sur site ; au L76 : les ordonnances ont été reçues ; au L971 : en attente de réponse du médecin de prévention ; au L974, les ordonnances ont été fournies lors des visites médicales.

solidaires a demandé si le CHSCT pourrait intervenir au sujet du L69. En effet, un certain nombre d'agent·es travaillant au contact de produits CMR n'ont pas eu de visite ni de prise de sang depuis 2 ans maintenant.

L'UD a répondu que le suivi est réorganisé en local, que les laboratoires ont toujours été prioritaires et la situation sanitaire complique les choses. Mme de Bellis propose de contacter

le médecin du travail, le docteur Lagadou, pour connaître l'organisation prévue. La RSSE a approuvé la démarche. La secrétaire médicale avait déjà pris contact avec le SCL de Lyon en février et les informations demandées sur le nombre d'agent-es lui ont été communiquées.

Odeurs résiduelles provenant d'un appareil au laboratoire de Strasbourg

La situation s'est améliorée, l'émanation ne provenait pas de l'onduleur. Le capteur a été positionné sur la sortie d'air de l'appareil de LC-MS et cela semble être la source.

Situation de RPS au laboratoire de Rennes

La mise en place d'une nouvelle organisation avec l'affectation d'une nouvelle RDOS au sein du domaine concerné devrait permettre un apaisement des tensions. Il faudra suivre l'évolution sur plus long terme.

Bureaux des deux agents dans une salle d'analyse au L67

Le responsable d'établissement attend le départ et le remplacement du RUR pour disposer éventuellement du bureau libre.

Elimination des déchets végétaux au L971

Le problème soulevé est le transport des déchets végétaux vers les containers situés en bord de route, le laboratoire étant situé au premier étage. Une étude de faisabilité est en cours sur la pose d'une poulie. Ce projet ne doit pas être trop coûteux car le laboratoire va quitter les locaux d'ici un an. M Cronopol souhaite être informé de cette installation pouvant engendrer des risques supplémentaires. L'UD lui transmettra les documents avant de procéder à l'achat de cet équipement.

Règlementation sur les douches de sécurité

Il n'existe pas de réglementation mais des normes techniques qui sont reprises dans le document PRE.FOR.X18602. V1 (NF EN 15154-1, NF EN 15154-2 et NF EN 15154 4).

3 - Registres SST

Les fiches SST sur Odyssée ont été examinées retro-chronologiquement.

Fiches non clôturées lors du précédent CHSCT

- **2019-15 (L35)** : Chute lors d'un trajet. L'agent ne présente plus de séquelles (fiche clôturée).
- **2020-9 (L59)** : Blessure à la main en ouvrant une fenêtre. Le mécanisme de la fenêtre a été changé. L'agent est en attente de rendez-vous avec un spécialiste (fiche non clôturée).
- **2020-22 (L34)** : Ressort de vitre de la sorbonne à flux laminaires défectueux. La réparation a été réalisée le 2 janvier (fiche clôturée).

Nouvelles fiches :

- **2020-23 (L35)** : Accident de trajet à vélo. L'agent ne présente pas de séquelles (fiche clôturée).
- **2020-24 (L974)** : Carrelage cassé qui se décolle au sol pouvant provoquer une chute. Les carreaux ont été recollés (fiche clôturée).
- **2020-26 (L13)** : Projection de produits chimiques lors de l'étape de filtration (filtre seringue). La PRT a été modifiée avec l'utilisation de seringues avec embout Luer Lock (filtre vissé) et il a été acheté des visières pour les agent-es. Le port de ces visières pour ce type de manipulation pourrait être généralisé. Ce sujet sera traité par le groupe PRESERVER.
- **2020-25 et 27 (L13)** : Incidents et risques électriques lors de travaux effectués par le GEME. Le kit de sécurité a été acheté et l'habilitation de l'agent a été restreinte.
- **2021-1 (L67)** : Coupure en lavant un bécher. De la verrerie de meilleure qualité, avec verre plus épais va être commandée (fiche clôturée).
- **2021-2 et 3 (L34)** : Expositions accidentelles aux produits chimiques (Acide sulfurique

à 96% et Méthanol). Une fiche amélioration (AML-2021-44) a été créée avec un plan d'action. Ces fiches ne sont pas clôturées car il manque des précisions de la part de l'administration.

- **2021-4 (L34)** : Exposition au contact de CMR lors de la casse d'un tube RMN. L'agent ne portait pas ses EPI mais ne présente pas de lésions (fiche clôturée). Cet incident sera traité en même temps que les 2 autres par la fiche d'amélioration citée précédemment.
- **2021-5 (L75)** : Chute à vélo sur une plaque de verglas sur le parking du laboratoire. Le RE a rappelé à l'agent de ne pas utiliser le vélo dans ces conditions. A noter que les abords du laboratoire avaient été sablés mais pas jusqu'à la zone de la chute. L'agent ne présente pas de séquelle (fiche clôturée).
- **2021-6 (L34)** : Mal de dos suite au transport d'une bonbonne d'azote par les escaliers, consultation du médecin, demande d'accident de travail. La RE va revoir l'organisation avec l'absence d'une bonbonne d'avance. La RSSE a précisé que cette solution d'avoir une bonbonne d'avance, partagée, a été abandonnée. Une réflexion a été menée sur un système de location d'un diable à 3 roues. L'UD a proposé de renvoyer cette fiche pour qu'elle soit complétée.
- **2021-7(L69)** : Inflammation de vapeurs de solvants. La PRT est en cours de rédaction (fiche non clôturée).

4 – Modification du Règlement Intérieur du CHSCT

La demande vient du CHSCT ministériel. La modification est l'intégration d'un nouvel article 3bis qui porte sur la possibilité de réunir le CHSCT en audiovisuel ou par téléphone.

Solidaires a demandé s'il était opportun de rajouter dans le RI les modalités d'enregistrement. Le président du CHSCT a répondu que cela ne se faisait pas au SCL, il est toutefois favorable à ce qu'en début de chaque séance cette modalité soit évoquée (le fait de ne pas être enregistré).

Le Règlement Intérieur a été approuvé à l'unanimité.

5 – Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail

Le Secrétariat Général de Bercy insiste dans cette note sur le caractère particulier de la crise sanitaire. L'attention est portée sur la prévention des risques liés au télétravail. L'accent est mis également sur les risques liés à l'hygiène des locaux, aux ascenseurs et à la canicule.

Les formations porteront sur les violences sexistes et sexuelles ; les gestes de premiers secours (**objectif de 80% des agents formés dans la Fonction publique!**). En ce moment, une formation aux discriminations est dispensée pour les encadrant-es et elle le sera prochainement pour l'ensemble des autres personnels du SCL.

6 – Médecine de prévention – Modification du décret n°82-453

On parle maintenant de médecin du travail et non plus de médecin de prévention. Le décret a été modifié pour 3 évolutions : la définition du temps médical, la surveillance des agents et l'action sur le milieu professionnel.

Temps médical : auparavant, ce temps était défini en fonction du nombre d'agent-es, ce qui n'est plus le cas dorénavant. Le temps sera défini en fonction des caractéristiques des services suivis, en termes d'exposition et d'effectif.

Surveillance médicale : les visites quinquennales sont maintenues pour les agent-es concerné-es ; visite annuelle pour celles et ceux en SMP (Surveillance Médicale Particulière). Elles risquaient d'être remises en question, le texte évoquant une périodicité pouvant aller jusqu'à 4 ans ! Les médecins doivent définir cette périodicité.

Questionnée sur le sujet, le docteur De Lescure, médecin coordinatrice de la médecine du travail, nous a rassurés sur ce point : les visites devraient rester annuelles pour les agent-es

du SCL en SMP. *Malheureusement, pour certains laboratoires, les agent-es sont confrontés à la pénurie de médecins du travail, qui de plus sont surchargés en raison du Covid.*

Les visites à la demande de l'administration, déjà pratiquées au SCL, sont évoquées avec l'obligation d'avertir l'agent-e concerné-e. De plus, la formation d'une équipe pluridisciplinaire est instaurée avec un médecin coordonnateur.

7 – Actualités COVID-19

La maquette du plan de prévention sanitaire a été modifiée (version 5) à la suite de l'évolution de la crise sanitaire et des dernières annonces gouvernementale. L'accent est mis sur le recours plus important au télétravail, sur les interactions lors des pauses repas et cigarettes en extérieur ou lors de la restauration collective (plus de face à face et recommandation de manger seul dans son bureau).

Point sur l'enquête « comment vous sentez vous » ? : au jour de ce CHSCT, 240 agent-es avaient répondu. Les résultats devraient être publiés prochainement sur Intralab. Ce questionnaire court a pour objectif de prendre la température sur l'état d'esprit au sein du SCL. Il sera envoyé tous les 15 jours.

Point sur la contamination : au jour du CHSCT, le SCL comptait 15 personnes positives à la Covid et 0 personne au contact testées positives depuis le début de la pandémie. Les laboratoires touchés sont ceux dans les départements où la situation est la plus critique.

Point sur le télétravail : moins de 1/3 des agent-es ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine. **Solidaires** s'est exprimé sur le recours accentué au télétravail dans les nouvelles dispositions du PPS en attirant l'attention de l'UD sur le fait que cela semble difficile d'atteindre les 4 jours préconisés (avec un jour dérogatoire en présentiel), même pour les RDOS. En effet, des tâches telles que la revue de la demande ou la rédaction de rapports d'essais nécessitent de vérifier les échantillons et les données brutes difficilement transportables chez soi. Un autre représentant syndical a également évoqué le fait que le télétravail peut accentuer la surcharge de travail pour celles et ceux en présentiel.

L'UD a affirmé qu'il n'y avait pas de contrainte quantitative, des tâches peuvent être télétravaillées sur une ½ journée, en fonction des congés et autres absences pour éviter l'écueil cité précédemment (surcharge de travail pour l'équipe en présentiel). Chaque employeur devra avoir un plan de télétravail à présenter aux inspecteurs du travail. Il faut progresser collectivement pour la mise en œuvre du télétravail et accepter une petite dégradation dans le traitement des dossiers (délais). Les managers RUS ont suivi une formation sur le management à distance. Les RDOS le seront prochainement.

8 – Point sur l'intervention du SGAR au laboratoire de Lille

Mme Byl, conseillère en organisation du travail, appartenant aux services RH de la préfecture a présenté le déroulé de l'intervention au laboratoire de Lille initiée fin 2019 sur la qualité de vie au travail. Afin de répondre aux problèmes de RPS, la RE avait fait appel aux psychologues du travail du SGAR en été 2019. Un cahier des charges avait été élaboré avec l'UD. L'objectif visé était de recueillir la vision des agent-es, objectiver les ressentis et proposer des pistes d'amélioration.

Un premier rapport a été rédigé avant le confinement. Entre temps, suite à la crise Covid, l'action du SGAR a été modifiée et pris la forme d'un retour d'expérience « confinement ». Les agent-es ont pu participer à divers ateliers, répartis en 2 groupes, « encadrant-es » et « non encadrant-es », et à des entretiens individuels. Le travail lors de ces ateliers s'est déroulé autour de 4 thèmes : les « irritants » (ce que l'on ne souhaite plus vivre), les atouts, définir des priorités et formuler un plan d'action. La rédaction d'une charte sur la QVT en fait partie.

Les directeurs-trices qui le souhaitaient ont également pu également bénéficier d'un coaching individuel.

Solidaires a interrogé l'intervenante sur les suites de cette charte, a-t-elle abouti ? Il nous a été indiqué qu'elle est en cours de rédaction et repose maintenant sur des décisions des agent·es. Cela concerne notamment la rédaction de règles concernant la prise de jours de congés, sujet sensible. Les suites seront vues au prochain CHSCT. *Espérons que cette démarche aidera à apaiser les tensions.*

9 – Point sur l'intervention du cabinet ABITUS au laboratoire de Lyon

Les phases 4 et 5 de l'investigation au sein des deux domaines audités (« Phytosanitaires » et « Cosmétique ») sont terminées, ainsi que les entretiens individuels (14 personnes). Les réunions de restitution auprès des domaines concernés se sont déroulées récemment. Le cabinet présentera les résultats de ces phases au comité de pilotage (UD, RE, RSSE et médecin du travail) en avril. Intervenants et agent·es se sont montrés satisfaits de la qualité des échanges.

Solidaires demandé s'il était possible d'avoir une restitution des actions en cours par le cabinet ABITUS au CHSCT de juin, comme cela s'est fait pour la démarche à Lille. Le chef du SCL a répondu par l'affirmative.

10 – Point sur le déménagement du laboratoire des Antilles

M. Picart a renouvelé ses remerciements envers M. Cronopol et Mme Le Galois de l'antenne immobilière du SAFI de Lyon pour leur aide précieuse dans la revue des exigences de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'acte d'engagement du recrutement de cette assistance signé récemment va permettre le recrutement d'une maîtrise d'œuvre (avec délais à respecter pour les appels d'offre). Compte tenu de toutes ces étapes, il n'est pas certain que le déménagement ait lieu avant la fin de l'année.

11 – Bilans 2020

- Sur les formations Hygiène et sécurité

Du fait de la crise, les formations sont en baisse sauf les formations réglementaires. Le point positif est que nos collègues de catégorie C ont pu maintenir leur niveau de formation.

- Accidents de service

Il y a eu 4 accidents de trajet et 3 accidents de service. Une demande de reconnaissance pour maladie professionnelle est en cours d'instruction.

- Crédits CHSCT

Le crédit alloué à l'ensemble des laboratoires avoisine les 317.000 € pour 2020 ce qui représente une somme importante, en comparaison avec les autres administrations. A noter que certaines réalisations se sont faites grâce au programme 723 interministériel qui concerne l'entretien des bâtiments de l'Etat.

12 – Projet de modifications des fiches de risques

Ces fiches concernent les risques Incendie (1.15 de la DIR.PRO.190) et Ambiance sonore (1.2). Les modifications demandées lors du précédent GT ont été réalisées et ces fiches ont été approuvées en séance

13 – Point sur le risque électrique : matériels et EPI à disposition des GEME

Cette demande fait suite à l'incident au laboratoire de Marseille. Un tableau récapitulatif présentant par site, le nombre d'agent·es habilité·es, le type d'habilitation, les outils de protection et EPI. D'une manière générale, les laboratoires sont bien équipés en fonction des habilitations.

Il a été demandé qu'au moins 2 personnes par site soient habilités et équipés de chaussures de sécurité. Selon M. Cronopol l'achat d'un tapis isolant n'est pas forcément justifié.

14 – Bilan sur les types de masques à gaz utilisés dans les laboratoires

L'objectif de ce recensement était d'harmoniser les pratiques. Toutefois, le type et le nombre de masques à gaz dépend fortement des activités et de la taille des laboratoires. L'UD a suggéré la présence d'au moins 1 masque par ½ étage et des procédures de désinfection.

Pour **solidaires**, il est nécessaire d'avoir un masque par Domaine et surtout que les agent-es soient informés de la localisation de ceux-ci. En effet, dans la pratique, à la lecture des fiches SST on se rend compte que peu d'agent-es ont le réflexe ou l'information nécessaire pour utiliser ces dispositifs lors de déversements accidentels. L'UD a abondé dans ce sens et a proposé que le processus PRESERVER réfléchisse à une organisation. Par exemple, au laboratoire de Paris, il y a des masques dans chaque couloir, à chaque étage, visibles par toutes et tous et correctement étiquetés, ce qui facilite la vérification des cartouches.

15 – Questions diverses

➤ **Test COVID rapide**

Les préfectures pourraient mettre à disposition prochainement des tests rapides de COVID (antigéniques), ce qui reste une possibilité. Toutefois les agents doivent privilégier des tests à proximité en pharmacie ou dans un laboratoire près de chez eux.

➤ **Point sur les demandes de mutation**

Le tableau est sorti, les agents devraient connaître leur sort début mai selon le planning inscrit dans la note (cf Intralab-> Ressources humaines →Activité générale> Effectifs-mutations)

➤ **Différence entre monte-charge et ascenseur ?**

Le laboratoire de Rennes dispose d'un ascenseur rétrogradé en monte-charge qui n'est donc plus utilisé pour le déplacement des agents. Les contrôles périodiques sont donc différents (ce sujet a déjà été traité par le prédécesseur de M. Cronopol, M. Renda).

➤ **METADOC**

solidaires a demandé s'il était possible pour chaque agent de mettre en « Favoris » des documents de METADOC, ainsi les agents pourraient facilement retrouver les documents qu'ils utilisent le plus souvent. La Direction va se renseigner auprès de Vincent Rieux, responsable du Système d'Information sur la faisabilité de cette procédure.

Vos élus Solidaires en CHSCT

Cédric Delattre : cedric.delattre@scl.finances.gouv.fr
Ingrid Marchal : ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr
Christine Roux : christine.roux@scl.finances.gouv.fr
Gwendoline Lutz : gwendoline.lutz@scl.finances.gouv.fr

Sylvie Speranza : sylvie.SPERANZA@dgccrf.finances.gouv.fr